



Question écrite no 3024

Publications dans le Journal officiel

Le Journal officiel est l'organe de publication officiel de la RCJU, et à ce titre permet à tout un chacun de prendre connaissance des décisions arrêtées par le Gouvernement jurassien, dans le respect des dispositions légales.

Apparaissent régulièrement toutes les désignations de membres des groupes de travail, commissions, délégations, représentations, plateformes inter-cantoniales, conférences ou toutes autres instances faisant appel à des nominations de membres de la fonction publique et/ou de représentants indépendants, sous forme « extraits du procès-verbal de la séance du Gouvernement du.... ».

Si la nomination de ceux-ci fait l'objet de publication, aucune mention ne notifie la fin des missions, ou la dissolution desdites instances.

La participation des membres est par ailleurs sujette à rétribution spécifique pour les représentants indépendants, selon les barèmes en vigueur, les membres de la fonction publique participant à ceux-ci dans le cadre de leur activité professionnelle, en principe sans rétribution particulière.

Je souhaite dès lors obtenir des réponses aux questions suivantes :

- La liste des commissions en question est-elle accessible sur le site de la RCJU, et disponible pour tout intéressé ?
- La fin des missions, respectivement la dissolution des commissions ne devrait-elle pas être également notifiée via le Journal officiel ?
- Les frais de fonctionnement des délégations sont-ils répertoriés à charge de chaque département de manière distincte ou récapitulés globalement sous une rubrique spécifique des comptes de l'Etat ? Quel en est le montant ?

Je remercie le Gouvernement pour ses réponses.

Porrentruy, le 23 mai 2018

Au nom du groupe PLR
Pierre Parletti

